MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D’OEUVRE

Maitrise d’ouvrage

**Commune de PLOUGUIN**

29830



Tél. : 02.98.89.23.06

Fax : 02.98.89.20.94

Courriel : mairie.plouguin@wanadoo.fr

Programme

Objet du marché

Extension école du Petit Bois

Et

Création d’un local pour le service Enfance

Date limite de réception des offres :

30 NOVEMBRE 2016 à 12 h 00

*Marché passé en application de l’article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016*

L’école publique du Petit Bois connait une augmentation importante de sa fréquentation nécessitant son extension.

De plus la mise en place des Temps d’Activités Périscolaires, par le personnel territorial de la Maison de l’Enfance et le fonctionnement du Périscolaire le matin et le soir nécessitent une adaptation de nos bâtiments.

1. **CONTEXTE**

A) Etat des lieux

La commune de PLOUGUIN connait une stabilité de sa population qui se traduit par un nombre d’enfants scolarisés en 1er degré stable de 305 élèves.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Rentrée | Ecole publique du Petit Bois | Ecole privée Sainte Anne | Total |
| 2012 | 119 | 186 | 305 |
| 2013 | 123 | 184 | 307 |
| 2014 | 138 | 154 | 292 |
| 2015 | 176 | 129 | 305 |

L’accroissement du nombre d’enfants scolarisés au Petit Bois est lié à un double mouvement d’une part, un transfert de familles venant de l’école Sainte Anne et, d’autre part, une forte majorité des nouveaux arrivants fait le choix du public.

B) Evolution de la population

Afin de redynamiser la commune les élus ont décidé la mise en place d’une démarche volontaire, inscrite dans le plan local d’urbanisme, d’ouverture à l’urbanisation :

* Fin 2015 un lotissement privé de 16 lots a été mis en vente. 10 maisons sont en constructions
* Fin 2016 un lotissement communal de 6 lots sera commercialisé. Les lots sont pré-réservés.
* Fin 2016 un lotissement privé de 6 lots sera ouvert à la vente.
* Début 2017 un lotissement communal de 5 lots sera ouvert (les lots sont eux-aussi pré-réservés).
* Fin 2017 un lotissement communal de 22 lots ouvrira ses portes et 5 logements sociaux viendront compléter ses ouvertures à l’urbanisation.
* Début 2018 un lotissement privé de 17 lots sera commercialisé.

Nous aurons donc sur 3 ans 77 constructions neuves. L’accroissement de population devrait porter le nombre d’enfants scolarisés à 360, 370.

C) Evolution du projet d’extension

Dans un premier temps nous avions intégré l’évolution liée aux transferts d’une école vers l’autre et les nouvelles inscriptions en direction de l’école publique. Nous pensions donc compenser l’installation d’une classe dans la salle informatique et l’installation d’une classe mobile dans l’école du Petit Bois par une extension simple de deux classes et des sanitaires liés.

Dans un second temps après réflexion et intégration des évolutions prévisibles sur les 3 ans à venir notre projet évolu.

1. **EXTENSION ECOLE ET MAISON DE L’ENFANCE**

A) Un projet affiné pour l’école

Le projet nouveau porte sur 3 classes (pour mémoire 2 classes sont déjà nécessaires pour accueillir les enfants actuellement scolarisés au Petit Bois). La troisième classe prend en compte l’évolution de population (une quatrième pourrait être nécessaire, extension à intégrer à l’étude).

Ces classes seront complétées par une salle de sieste, une salle de motricité, des sanitaires et un local de rangement.

B) Un projet affiné pour l’accueil périscolaire

Puisque le nombre d’enfants de Plouguin va augmenter notre Maison de l’Enfance (périscolaire, alsh, tap) en limite maximum de ses capacités d’accueil nécessite une extension.

Actuellement l’accueil périscolaire des deux écoles se fait à la Maison de l’Enfance situé entre ces deux écoles. La répartition, par école, des enfants fréquentant le périscolaire évolue comme la fréquentation des écoles (40 enfants du Petit Bois, en augmentation, pour 15 enfants de Sainte Anne).

Le projet nouveau intégrera un accueil périscolaire directement à l’école du Petit Bois et l’accueil des enfants de Sainte Anne se fera dans l’actuelle Maison de l’Enfance.

Pour l’école du Petit Bois l’accueil périscolaire dans le même complexe permettra aux enfants de ne pas avoir à passer d’un bâtiment à un autre comme actuellement. Leur qualité d’accueil sera fortement améliorée permettant de poursuivre nos efforts pour permettre l’épanouissement personnel et collectif des enfants.

C) Une réalisation cohérente

La création de ce complexe permettra de mutualiser les espaces par exemple : préau, salles, les sanitaires, les locaux de rangement et les systèmes de chauffage.

Outre les critères de qualité thermique nous recherchons la création d’un bâtiment qui tendra vers l’autosuffisance énergétique (photovoltaïque,…). Les accès et les circulations devront permettre un fonctionnement optimal de l’ensemble des bâtiments et d’une éventuelle future nouvelle extension.

De plus les locaux périscolaires permettront la réalisation des TAP en son sein libérant ainsi d’autres locaux communaux à destination des associations.

1. **BESOINS A SATISFAIRE**

A) Surfaces nécessaires

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Partie école | 3 classes | 210 m2 |
|  | Salle de sieste | 60 m2 |
|  | Salle de motricité | 60 m2 |
|  | Dégagements | 80 m2 |
| Parties communes | Sanitaires | 20 m2 |
|  | Rangements | 30 m2 |
|  | Tisanerie | 10 m2 |
| Partie périscolaire | Salle d’accueil | 80 m2 |
|  | Bureau | 10 m2 |
|  | **TOTAL** | **560 m2** |

Un préau sera intégré au projet, ce projet pourra être adapté.

B) Coût du projet

L’estimation du projet est de 750 000 € HT